

Revitalisation du territoire impacté par la dissolution du Détachement Air 277 à Varennes sur Allier

Fonds FRED Phase 2 Aide pour la création d'emplois durables

1. Objectif du dispositif

Accompagner la création et le développement d'entreprises en soutenant directement la création d'emplois durables.

2. Territoire concerné.

- Le site du détachement air 277 situé à Varennes sur Allier,
- A titre dérogatoire, le territoire de la communauté de communes de Varennes Forterre
- A titre exceptionnel, tout autre site du territoire du CRSD.

3. Critères d'éligibilité

- Créer au minimum trois emplois à durée indéterminée sur une période de trois ans.
- Création ou extension d'activités sur le territoire concerné.
- Entreprises à jour de leurs cotisations fiscales et sociales.

4. Montant de la subvention

- subvention de 5 000 € maximum par emploi créé en CDI.
- si la personne recrutée est un salarié du DA 277 ou d'une entreprise externe intervenant sur le site, la subvention peut aller jusqu'à 10 000 € par emploi créé.
- 100 000 € maximum par projet avec dérogation possible en fonction de l'activité ou de l'impact du projet sur le territoire.

5. Procédure d'instruction

La demande, faite sur la base d'un dossier téléchargeable doit être transmise en 3 exemplaires papier et en version dématérialisée si possible à :

Monsieur le Préfet de l'Allier
Mission interministérielle de coordination
Questions économiques et appui aux entreprises
2, rue Michel de l'Hospital
CS 31649
03016 MOULINS Cedex

Les emplois doivent être créés postérieurement à la date de réception par la préfecture du dossier de demande de subvention FRED complet. Ils doivent être maintenus au moins deux ans au-delà de l'échéance de la convention de subvention sous peine de remboursement.